Le fait du jour

SEMITA-CIVIS PROCÈS DES MARCHÉS INFORMATIQUES TRUQUÉS

Les serveurs de la discorde

La deuxième journée d'audience du procès de la Civis a été consacrée à l'étude du premier des trois marchés informatiques entachés d'anomalies, qui porte sur l'acquisition de huit serveurs informatiques. Les prévenus ont beaucoup parlé, mais rarement reconnu, se renvoyant régulièrement les responsabilités.

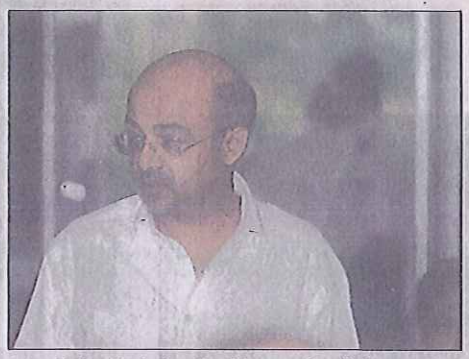

Aslam Mallam Rashed : « C'est bizarre aujourd'hui personne ne sait plus rien. »

Jean-Marc Laurent a subi hier les assauts du parquet, qui le soupçonne de protéger Michel Fontaine.

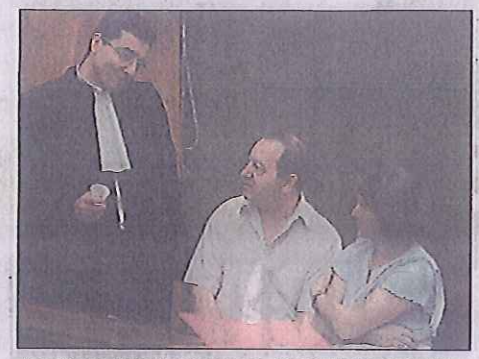

Jean-Claude Paneels, ici avec son avocat Me Pascal Geoffrion, assure que SMS-RT2i a effectué des opérations de maintenance.

Après une première journée d'audience, lundi, largement consacrée aux questions prioritaires de constitutionnalité soulevées par la défense (lire ci-contre), le procès des marchés informatiques truqués de la Semita-Civis est bel et bien lancé. Hier, les débats ont permis d'entrer dans le vif du sujet en abordant le marché dit de « l'extension », premier d'une affaire qui en compte trois.

Régulièrement seul à la barre hier matin, Aslam Mallam Rashed s'est retrouvé à devoir endosser le costume d'artisan principal de la mise en place de ce marché de 738 975 €, qui porte notamment sur l'acquisition de huit serveurs informatiques pour la Civis.

« Le schéma directeur sur lequel vous deviez vous baser n'en recommandait qu'un seul » souligne la présidente Nathalie Ramage. Réfutant la thèse d'achats excessifs, l'ancien directeur délégué de la Semita assure s'en être remis à une version actualisée du document, dont il était visiblement hier le seul à connaître l'existence.

« On était complètement à l'ouest »

De même, le prévenu nie avoir rédigé un cahier des charges restrictif favorisant SMS-RT2i, l'entreprise gérée par Jean-Claude Paneels qu'il connaît bien, et unique soumissionnaire à l'appel d'offres. Cette dernière avait ainsi pu remporter le marché le 2 août 2002, avec l'agrément de la commission de la Civis présidée à l'époque par Willy Caderby.

L'ancien proche du maire de Saint-Pierre Michel Fontaine n'y va pas par quatre chemins dans ses justifications : « On était complètement à l'ouest quand Mallam nous parlait avec son jargon d'informatique. On lui faisait confiance. »

Dans le même registre, Michel Fontaine, du haut de son statut de président de la Civis, indique s'être « toujours rangé derrière l'avis de la commission. »

Des explications insuffisantes pour le vice-procureur Raphaël Balland, qui se demande comment les deux élus pouvaient ignorer l'appartenance de SMS-RT2i et CIS Réunion à un même groupe libanais, alors même que les deux sociétés avaient remporté coup sur coup un appel d'offres de la Civis. « J'ai appris leur lien en garde à vue » répond Willy Caderby. Tour à tour, Michel Fontaine, Jean-Marc Laurent puis Joël Lechat déclarent également qu'ils les ignoraient.

« Votre loyauté a des limites »

Peu décidé à porter le chapeau, Aslam Mallam Rashed s'agace : « C'est bizarre, aujourd'hui personne ne sait plus rien. Il n'y a pas que moi qui était au courant de ces liens. » L'ancien directeur délégué de la Semita n'hésite pas à mettre directement en cause Michel Fontaine, « qui a signé plein de documents. C'est trop facile de tout mettre sur le dos de Mallam ! »

Nathalie Ramage s'attarde ensuite sur le déménagement de six serveurs des locaux de la Civis à la Semita à peine un an après leur acquisition, preuve de leur inutilité. Et c'est à Jean-Marc Laurent de passer sous le feu nourri des questions de la présidente, puis du parquet.

Refusant de livrer l'identité de la personne ayant autorisé ces transferts, l'ancien directeur général des services de la Civis s'empêtre dans ses contradictions, avant de trouver refuge dans le mutisme. « C'est quoi la vérité ? Votre loyauté à des limites dans les faits par rapports à vos déclarations ! » tonne Raphaël Balland, ne prenant pas la peine de dissimuler ses soupçons à l'encontre de Michel Fontaine. C'est finalement l'intéressé lui-même qui vient au secours de son ancien numéro deux, lui réitérant son « entière confiance ».

La journée d'audience d'hier s'est conclue sur le contrat de maintenance qui engageait SMS-RT2i à la Civis, avec des factures ne correspondant à aucune réelle prestation, selon Nathalie Ramage. Un point de vue réfuté en bloc par Jean-Claude Paneels, décidé à avoir réponse à tout. Les débats devraient reprendre sur ce thème dès ce matin.

Maxime LAVENANT

GROS PLAN

HUGUES SALVAN ABSENT. L'ancien maire de Saint-Philippe, Hugues Salvan n'assistera pas au procès de la Civis dans lequel il est prévenu. Et ce, pour des raisons de santé. Ainsi l'a fait savoir son avocat, le bâtonier Georges-André Hoarau, lundi matin, à l'ouverture des débats. L'ex-édile aujourd'hui retiré de la vie politique est hospitalisé à Saint-Joseph, jusqu'au 26 mars.

PHOTOS

Patrick GEORGET

CFATB

Vous souhaitez devenir HÔTESSE DE L'AIR ou STEWARD

Le CFATB Recrute !

SELECTION DE CANDIDATS

Avoir entre 20 et 30 ans, BAC, anglais courant

Envoyez votre candidature

(CV + Lettre de motivation + photo en pied)

Soit par courrier : BP 200 26 - 31701 Blagnac Cdx

Soit par E-mail : Info@cfatb.com

SELECTION LE SAMEDI 2 AVRIL 2011 À 8H30

HOTEL NOVOTEL - SAINT-GILLES-LES-BAINS

iae La Réunion

Vous souhaitez obtenir un diplôme national à la hauteur de votre expérience ? Un diplôme pour accéder à de nouvelles responsabilités ?

L'IAE vous propose en Formation Continue d'acquérir des compétences en :

Comptabilité, gestion financière, comptabilité analytique, diagnostic financier, gestion de trésorerie, fiscalité, droit des sociétés, informatique de gestion, GRH, psychologie, communication et développement personnel, droit du travail, stratégie, entrepreneuriat, marketing, gestion commerciale, Anglais des Affaires...

Diplôme proposé	Modalités de recrutement	Déroulement de la formation
Licence Sciences de Gestion (Parcours : Gestion des Entreprises)	Bac+2 ou Bac + expérience professionnelle.	Deux soirs par semaine et le samedi matin pendant deux ans.
Master 2 Management et Administration des Entreprises	Bac +4 ou Bac +3 et expérience professionnelle	Trois soirs par semaine et le samedi matin pendant un an.

Renseignements : tél : 0692 87 66 68 ou 0262 47 99 17

Courriel : Master MAE : pascal.picard@univ-reunion.fr

virginie.moisson@univ-reunion.fr

Inscription en ligne sur le site : www.iae-reunion.fr

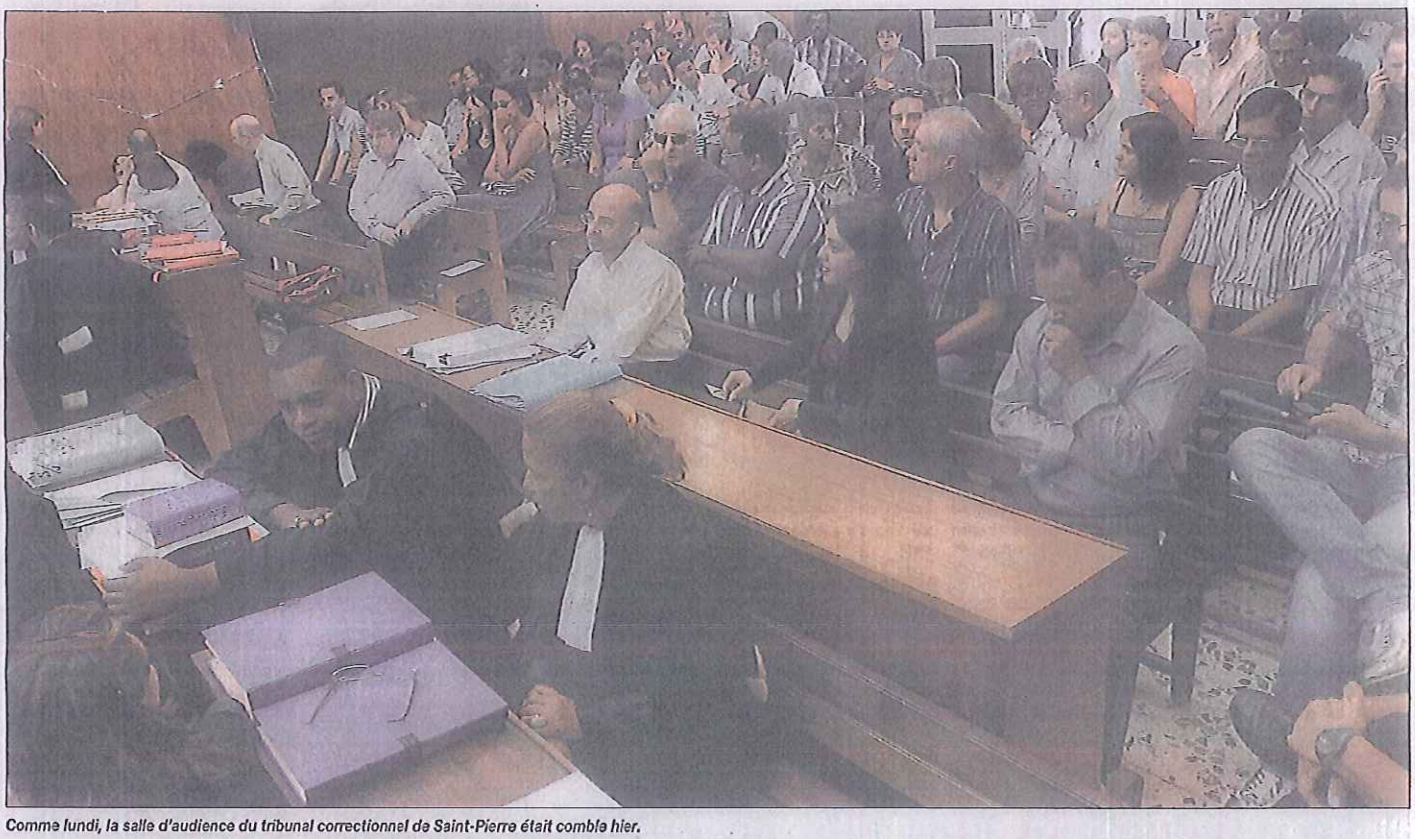

Comme lundi, la salle d'audience du tribunal correctionnel de Saint-Pierre était comble hier.

Tension palpable dès le premier jour

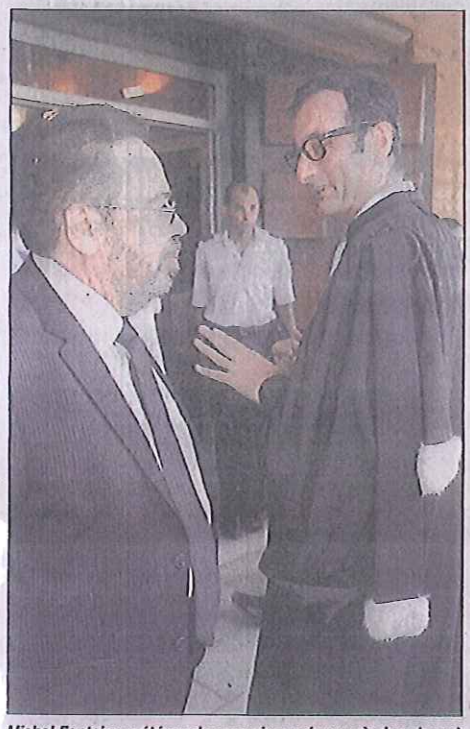

Michel Fontaine a été un des premiers prévenus à s'exprimer à la barre, lundi. Ici au côté d'un de ses avocats, Me Emmanuel Daoud.

Elles auraient pu entraîner le report du procès des marchés informatiques truqués de la Communauté intercommunale des villes solidaires (Civis) qui s'est ouvert lundi, à Saint-Pierre, et dans lequel comparaît le maire de la ville, Michel Fontaine.

Au sujet des Questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) abordées dès l'ouverture des débats, les juges saint-pierrois se sont exprimés. Lundi en début d'après-midi, ils ont fait savoir qu'ils considéraient celles soulevées par les avocats de la défense « recevables ». Pour autant, elles ne seront pas transmises à la Cour de cassation. Par cette décision, l'affaire est depuis le début de la semaine examinée au palais de justice du Sud.

Même les conclusions de nullité et autres constats de prescription avancés par les différents conseils n'ont pas trouvé grâce aux yeux des magistrats. Elles ont pourtant été nombreuses – au moins une dizaine. Ces incidents de procédure seront joints au fond. En clair, le tribunal tranchera au moment de rendre son délibéré.

La nomination du président de la Semita en question

Ces discussions de forme étant réglées, les débats à proprement parler ont pu commencer. Avant la première suspension d'audience en fin de journée, ils se sont articulés autour de la nomination de Willy Caderby, un proche de Michel Fontaine, à la tête de la Semita, société à économie mixte créée en 2002. Monnayant la somme de neuf millions d'euros, elle s'est vu confier la gestion du parc informatique de la Civis.

Cette année là, Willy Caderby était adjoint au maire et vice-président de la Civis. A-t-il été insidieusement placé ou simplement élu ? Les déclarations à la barre d'Aslam Mallam Rashed sont sans équivoque. « Fin 2001-début 2002, Willy Caderby ne pouvait pas ignorer qu'il serait PDG de la Semita. » L'intéressé dément. « À cette époque, Hugues Salvan (ancien maire de Saint-Philippe et prévenu, ndlr) était pressenti. »

Et Michel Fontaine de préciser : « Je ne maîtrise pas les élections du responsable de la Semita. Il a été élu par les administrateurs, à bulletins secrets, en septembre 2002. Personne avant cette date ne pouvait connaître son identité ». Concernant les ambitions d'Hugues Salvan, le premier édile de Saint-Pierre confirme en avoir eu vent. « Il avait des velléités. Il ne s'est pas déclaré candidat. »

Une délibération du conseil communautaire de la Civis, en date du 21 juin 2002, a pourtant nommé Willy Caderby futur président de la future Sem, comme le souligne le vice-procureur Raphaël Balland.

Un dossier complexe ne pouvait donner lieu qu'à des échanges nourris. Et ça ne faisait que commencer. À la fin de cette première journée d'audience, les avocats se montraient confiants. Tout au plus déçus de ne pas avoir eu gain de cause sur les QPC.

V.Pi.

CLARK
THE FORKLIFT
COMMUNIQUÉ

Depuis décembre 2010, ABC Equipement OI, 10 rue Boris Vian, Z.I N°2 - BP 56 - 97822 Le Port CEDEX, est confirmé en tant que nouveau distributeur agréé, et exclusif, pour l'ensemble des produits de la marque CLARK, sur le département de La Réunion, ainsi que pour Mayotte.

Toute demande de matériels, pièces de rechange CLARK et service après-vente seront désormais traitée exclusivement par ABC Equipement OI.

Tél : 0262 710 710 - Fax : 2062 710 711
commercial@abc-équipement.com

CLARK décline toute responsabilité quant à d'éventuelles difficultés liées à la qualité du service et/ou des pièces détachées n'étant pas fournis par ABC Equipement OI. Seules les pièces détachées fournies par ABC Equipement OI seront réputées comme étant d'origine et de qualité certifiée CLARK.